



LES AMIS D'ACCOMPAGNER A.S.B.L.

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

ÉDITORIAL

Après des semaines à l'hôpital, Louis rêvait d'acheter quelques bons produits du terroir à mettre dans son assiette. À la station de métro, vu son état physique, la police l'interpelle : « Où allez-vous Monsieur ? ».

Réponse cinglante de cet octogénaire indépendant et solitaire : « Que je sache, nous pouvons encore aller où nous voulons en Belgique.

Cela ne vous regarde pas ! ». Petit pas après petit pas, il s'éloigne et emprunte son métro. Emplettes faites, retour à la maison. Mais le poids de ses maigres achats était bien trop lourd. Deuxième interpellation policière sur le quai :

« Monsieur, vu votre état, nous appelons une ambulance ». Retour à l'hôpital. Le médecin urgentiste, mis au fait de son état de santé, l'invite à rentrer chez lui, accompagné.

À la demande de Louis, la policière avait eu la délicatesse de prévenir « Les Amis d'Accompagner ». Un bénévole fut envoyé et le ramena bras dessus, bras dessous chez lui. Chères lectrices, chers lecteurs de cette Lettre Info, des Louis, il y en a beaucoup dans nos villes. L'anonymat et l'isolement grandissants accentuent chaque jour l'utilité d'un service comme le nôtre. Il n'y a pas que les migrants qui

nous sollicitent. Il y a aussi de plus en plus de personnes qui, derrière leur rideau ou sur le trottoir, regardent les passants défiler et se demandent à qui s'adresser pour telle ou telle démarche.

Votre soutien nous est indispensable. Qu'en est-il des nouveaux locaux ? Rien n'est acquis. De nouveaux problèmes ont surgi. On attend des analyses de sol, des rapports d'experts. Si une bonne nouvelle se fait jour, vous en serez les premiers avertis. Nous gardons confiance.

Fr Guy

Jamais deux sans trois

Pour illustrer notre action, nous vous proposons régulièrement la lecture d'un ordre de mission ainsi que le retour qu'en a fait le bénévole accompagnant. Cette fois, Magda et Pauline se sont relayées pour accompagner Monsieur Dîme (Nom d'emprunt) afin de faire aboutir sa démarche.

L'accompagnement a été réalisé à la demande du Samu Social auprès de notre Service aux Partenaires.

Vous partager ceci nous semble judicieux car on peut voir au fil des retours le travail d'ajustement mutuel des deux services et des bénévoles qui s'allient pour faire aboutir cette « simple » démarche.

Magda →



La démarche à réaliser

Monsieur Dîme est sans-abri, hébergé au Samu Social. Il est âgé et a été longuement hospitalisé. Depuis il semble parfois un peu perdu. Il n'entend pas bien, il faut lui parler fort.

Monsieur doit introduire une demande d'Aide Médicale Urgente (AMU) auprès du CPAS.

31/08/17 - Retour de Magda après le premier accompagnement

Le contact avec Mr Dîme s'est bien passé mais il est effectivement un peu perdu. Dès qu'on s'est retrouvé, je lui ai aussitôt demandé s'il avait les documents utiles. Il m'a expliqué avoir perdu tous ses papiers, il y a un certain temps déjà. Au Samu Social, impossible de trouver la personne pouvant nous fournir ces documents: la travailleuse qui avait demandé l'accompagnement était absente et personne ne savait me dire qui la remplaçait.

J'étais frustrée de n'avoir pu m'adresser à personne au Samu Social

et de démarrer la mission en sachant que, Mr Dîme n'ayant pas les 2 documents demandés par le CPAS, il y avait peu de chance que la mission réussisse.

Nous avons décidé de nous rendre malgré tout au CPAS pour voir s'il n'y avait pas moyen de rencontrer un assistant social et de fournir les documents lors d'un prochain rendez-vous. Nous sommes donc partis vers le CPAS. Le trajet à pied et en bus fut difficile pour Mr Dîme. En effet, nous n'avons pas pu laisser sa valise et son sac au Samu Social. Or, Monsieur Dîme est âgé de 73 ans, il marche lentement et boite du fait de son handicap à la jambe. J'ai donc tout porté. Ce serait bien d'avoir la possibilité au Samu Social de laisser les bagages des personnes le temps qu'ils démarchent administrativement. Surtout quand il s'agit d'une personne âgée et handicapée.

Arrivés sur place, à l'accueil, rien n'a pu être fait sans les documents. J'ai demandé des informations concernant l'octroi de l'AMU et l'accueillant m'a montré le document d'attestation vierge à faire remplir par un médecin. Monsieur devait également avoir une attestation d'hébergement émanant du Samu Social. J'ai demandé à avoir un exemplaire d'attestation vierge que nous avons remis à l'assistante sociale de remplacement à notre retour au Samu Social. Mission accomplie donc, mais pas aboutie!

06/09/17 - Retour de Magda après le second accompagnement

Mr Dîme et moi nous sommes rendus au CPAS avec un transport du Samu Social. Ses bagages ont été exceptionnellement gardés là le temps de la démarche. Ouf, c'était déjà un point très positif!

Nous avons remis l'attestation d'hébergement et celle d'AMU à l'assistante sociale de l'accueil. Mr Dîme a reçu son numéro de dossier.



La situation de Mr Dîme s'avère très compliquée: il est de nationalité française et est radié du registre national depuis 1975. Il est donc sans papiers et sans identité.

Pauline

Il faudrait :

1. Etablir une adresse de référence à demander au CPAS. Or il n'y a aucune garantie que le CPAS accepte car monsieur est français et ne peut théoriquement pas dépendre de l'aide sociale belge. En temps qu'Européen, il est sensé s'adresser à l'aide sociale de son pays, la France.
2. Lui trouver un avocat pro deo pouvant l'aider à récupérer des documents prouvant son identité et retracer son parcours en Belgique depuis 1975 (par ex: Hospitalisation durant 3 ans à Bruxelles). Le Samu Social a déjà contacté le consulat: l'idéal serait que

Mr Dîme se rende à Nice et demande son acte de naissance. Or celui-ci est âgé et en mauvaise santé et ne peut plus se déplacer pour un si long voyage.

Cela a été un plaisir pour moi d'accompagner Mr Dîme. C'est un vieux monsieur perdu et d'une grande gentillesse ayant, on l'entend, une très bonne éducation. Malgré ses difficultés de vie, il garde une certaine dignité et reste soigné comme il peut. J'ai eu le sentiment d'être vraiment utile car j'ai pu l'aider à démarrer dans ce parcours administratif qui s'annonce long. Il rencontrera l'assistant en charge de son dossier dans une quinzaine de jours.

21/09/17 - Retour de Pauline après le troisième accompagnement

La mission s'est bien déroulée. L'assistante sociale en charge de sa demande a expliqué à Monsieur Dîme que le CPAS va faire une enquête pour s'assurer qu'il ne perçoit pas d'aide d'autres institutions, qu'il est bien hébergé au Samu Social et qu'il n'a pas d'autres ressources financières.

L'assistante sociale lui a demandé dans la mesure du possible, de faire remplir à nouveau l'attestation d'AMU par un médecin car celle qu'il a remise date d'août. Or l'attestation n'est valable que 3 mois et donc elle ne serait valable encore que deux mois. Il en va de même pour attestation d'hébergement du Samu Social. Monsieur devrait rapidement recommencer les démarches. Il est possible d'envoyer ces différents documents par internet (l'assistante sociale a donné son adresse mail à Monsieur) au vu de ces difficultés à se déplacer.

Si ce n'est pas possible pour Monsieur d'obtenir ces attestations plus récentes, l'assistante sociale fera avec celles

que Monsieur avait apportées.

La carte médicale de Monsieur sera envoyée au Samu Social.

J'ai été gênée lorsque le conducteur du transport m'a demandé de m'asseoir à l'avant dans la camionnette : j'avais l'impression qu'il pensait que nous étions supérieurs à Monsieur Dîme, que je « méritais » d'aller à l'avant mais que Monsieur devait rester à l'arrière comme un enfant. C'est le sentiment que j'ai eu...

Sinon, monsieur est resté silencieux au début de l'accompagnement. Je n'ai entendu le son de sa voix que lorsque l'assistante sociale du CPAS a commencé l'entretien en lui posant des questions. Nous avons échangé davantage après l'entretien lorsque nous attendions le transport.

Une fois de retour au Samu Social c'était assez difficile de laisser partir Monsieur. Seul, avec son petit cabas pour seul bien personnel, avec ses difficultés à marcher et sa situation.

Vous le savez, l'accompagnement de terrain est notre « spécialité ». Celui-ci est réalisé par des bénévoles venus de tous horizons. Ceux-ci, avant de réaliser leur premier accompagnement, bénéficient d'une rencontre individuelle avec les responsables de la gestion de l'équipe des bénévoles et d'une formation de base donnée au sein de l'Association. Au cours de cette dernière, on y aborde autant le fonctionnement pratique de l'Association et de l'accompagnement de terrain que la posture du bénévole durant l'accompagnement.

Ensuite, les bénévoles participent obligatoirement à une formation continue trois jours par an. Cette formation est conçue par cycles répondant aux besoins perçus des bénévoles. Elle est toujours donnée par des professionnels en formation continue. Par exemple, les derniers cycles ont eu pour thème: « Motivation durable », « Volontairement impliqués en pauvreté », « Accompagner ensemble pas-à-pas, en tenant compte de notions de psychopathologie et de troubles du comportement » .

Cette fin d'année 2017 voit la mise en place d'un nouveau cycle de formation centré sur les outils de l'accompagnant. Celui-ci s'étalera sur les 4 prochaines journées de formation. Ainsi, pour la première journée de ce cycle, il est proposé de nous arrêter sur la question de « l'écoute et de l'empathie ». Les accueillants et les accompagnants bénévoles le savent bien, leurs missions requièrent une grande qualité d'écoute. Or l'empathie est au cœur de l'écoute : elle en est la moelle épinière, la clef de voûte, l'harmonique fondamentale.

Concrètement, de quoi s'agira-t-il ? Au cours de cette première journée, nous expérimenterons cette aptitude de base qu'est l'empathie et nous rappellerons ce qu'elle signifie. Nous évoquerons aussi des situations dans lesquelles faire preuve d'empathie nous semble difficile, quand nous perdons patience, quand nous sommes irrités, quand nous ne comprenons plus rien.

Tout un programme donc, qui permet à nos bénévoles de se sentir mieux équipés dans leurs accompagnements!



Madeleine, l'Auvergnat, Marieke, la brave Margot, les vieux amants, Jojo... Ces chansons-là sont comme de vieilles amies que l'on retrouve toujours avec plaisir. Laurent et Laurent ont l'audace de les faire revivre pour nous.

D'un côté, Laurent à la voix et à la guitare vit les textes plus qu'il ne les interprète. Et il nous emmène ainsi au travers toutes les couleurs des émotions.

Avec lui, au piano, l'autre Laurent, 30 années consacrées à la musique. Du cursus académique, il hérite la précision et la virtuosité. Grâce à sa sensibilité et à son talent, le piano devient une personne à part entière qui nous offre sa propre version de l'histoire.

15 années à sillonner les scènes de Belgique et 20 ans de musique commune, voilà peut-être ce qui explique leur aisance et la complicité qu'ils partagent entre eux et avec un public qui est conquis par l'amitié autant que par la musique. On se retrouve à fredonner, à taper du pied ou des mains...et la magie de la musique opère.

Le dimanche 19 novembre 2017

15h à la Salle Vita - Basilique de Koekelberg

Ces gens-là

interprètent

Brel & Brassens

au profit des Amis d'Accompagner

PAF: 10€

RÉSERVEZ VITE VOS PLACES!

SUR WWW.ACCOMPAGNER.BE OU AU 02/310.08.51

ON COMPTE SUR VOUS!



Retour en images sur la sortie des bénévoles du 26 août dernier

Une fois par an, les bénévoles partent à l'aventure le temps d'une journée. Le temps de faire connaissance autrement. Le temps de partager. Le temps, aussi, de dire Merci.

Cette année, cap sur ... Bruxelles! Hauts perchés ou le nez en l'air, les bénévoles ont découvert, sous un autre angle, la ville où la majorité de nos accompagnements se déroule.



Merci aux bénévoles
aguerries
Jeu découverte
de la Grande Place



Petit déj' en haut
de l'Atomium



Vue sur la ville...
depuis le Musée des
Instruments de
Musique



HOMMAGES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre bénévole priante Andrée Van Hout.

On ne peut décompter les missions qu'Andrée a portées dans la prière depuis 5 ans. C'est par cet engagement dans le quotidien qu'Andrée avait choisi d'entrer dans le projet des Amis d'Accompagner.

Andrée, tu as soutenu, par ta prière et ton accueil toujours souriant au téléphone, nos missions d'accompagnement, attisant ainsi les lumières qui habitent chacun de nous et qui rendent ce monde meilleur.

Merci Andrée.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre bénévole Martine après 18 mois de combat contre la maladie. Martine avait rejoint l'équipe des bénévoles accompagnants en avril 2015.

Martine au cours de ton bénévolat, tu as accompagné avec le sourire, près de 100 personnes lors de tes missions d'accompagnement. Chacune de celles-ci a pu profiter de ta volonté de faire valoir ses droits et de ta ténacité. Chacun garde le souvenir de ton côté « je ne lâche pas le morceau » et de ta franchise qui faisaient de toi une accompagnatrice précieuse.

Merci Martine.



Comment nous aider ?

En versant un don au compte
IBAN BE25 1142 6095 4582

« Les Amis d'Accompagner »
avec en communication "Don".
Nous vous délivrerons
l'attestation fiscale annuelle
pour tout don = ou > à 40 €
cumulés dans l'année, et ce au
courant du 1er trimestre 2018.

Les Amis d'Accompagner a.s.b.l.

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40
1081 Bruxelles

T: 02.411.87.54

F: 02.410.72.25

bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

02/310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21

1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142
6095 4582

BIC CTBKBEXB

Rejoignez nous
sur Facebook

